



## VILLE DE SAINTE-ADELÉ

À toutes les personnes intéressées

### DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS public est donné** que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 15 avril 2019 à 19 h** dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

#### **NATURE ET EFFET DES DEMANDES**

##### **1745, place du Golf-de-Mont-Gabriel :**

- Permettre que le coin avant droit du bâtiment principal soit situé à 4,40 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige 6 mètres, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de Robert Lessard arpenteur-géomètre sous le numéro 9224 de ses minutes daté du 31 janvier 2018 afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

##### **Lot 2 230 270 (boulevard de Sainte-Adèle) :**

- Permettre que le lot projeté 6 267 413 du cadastre du Québec ait une superficie de 1 377,7 mètres carrés alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige une superficie minimum de 1 500 mètres carrés, tel que montré au plan cadastrale parcellaire préparé par Martin Thémens arpenteur-géomètre sous le numéro 15227 de ses minutes daté du 18 juillet 2018 afin de procéder au remplacement du lot 2 230 270 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : [greffe@ville.sainte-adele.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-adele.qc.ca). Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

**Fait à Sainte-Adèle, le 27 mars 2019**

Le greffier,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA